Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Octobre 2023

01 10 : Ygos Saint-Saturnin – Instance 22BX00537 – le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire adresse le 12 septembre 2023 à la Cour administrative d'appel un mémoire en réponse à la Cour administrative d'appel (3 pages) – Rappel : la clôture de l'instruction est fixée au 20 octobre.

02 10 : Parentis en Born – La SEPANSO reçoit copie du courrier adressé par un adhérent à Madame le Maire ; il s'inquiète pour l'avenir de vieux pins : la constructibilité à proximité va nécessiter la réalisationsde réseaux qui vont impacter leurs systèmes racinaires.

02 10 : Saint-Pandelon – instance 2102148 - Un adhérent avait demandé au Tribunal administratif d'annuler la décision du 30 octobre 2020 par laquelle le maire de la commune ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de travaux présentée par la société Hivory en vue de l'installation support d'une station de téléphonie mobile. Le Tribunal administratif qui a balayé tous ses arguments le condamner à verser 1500 euros à Hivory. La SEPANSO doit continuer à chercher de nouvelles failles pour préserver la santé et la qualité de vie des riverains

02 10 : Dax – Tribunal de police – Deux personnes sont poursuivies pour avoir chassé à l'aide d'un engin prohibé (magnétophone) – Me Ruffié devait défendre les intérêts de la faune sauvage et de la SEPANSO – Georges Cingal, présent, a été informé que l'affaire ne serait pas évoquée en raison d'une erreur de procédure.

03 10 : Rion des Landes – Instance 21BX00004 – La Cour administrative d'appel adresse à la SEPANSO, à Mieux Vivre à Rion et aux riverains l'arrêt dans cette affaire. Rappel : les requérants demandaient l'annulation du jugement n° 1701194 du 30/09/2020 du Tribunal administratif qui rejetait leur demande d'annulation de l'arrêté du 23 juin 2016 par lequel le préfet des landes a autorisé la société Rion des Bois à exploiter une ICPE (en particulier un broyeur thermique à bois) – La Cour a décidé un *« sursis à statuer sur les conclusion de cette requête jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois, courant à compter de la notification du présent arrêté, imparti à l'État et à la SAS Rion des Bois pour produire devant la cours une autorisation environnementale modification conforme au modalités définie aux points 36 à 38 du présent arrêté » (36 – L'irrégularité de l'avis de l'autorité environnementale relevée au point 12 peut être régularisée par la consultation d'une autorité environnementale présentant les garanties d'impartialité requises...)*

03 10 : Irrigation – Le Tribunal administratif de Poitiers a annulé deux arrêtés préfectoraux autorisant la création et l'exploitation de quinze réserves de substitution (*« erreur manifeste d'appréciation »* de la préfecture *« dans la mise en œuvre du principe de gestion équilibrée et durable de la ressource »* défini par le code de l'environnement). Le premier arrêté autorisait la création de neuf réserves de substitution d'un volume total de 1,64 million de m3 sur les sous-bassins de l'Aume et de la Couture, dans le nord du département de la Charente et le sud du département des Deux-Sèvres, est-il précisé. Deux de ces neuf réserves devaient voir le jour en Deux-Sèvres, à Loubillé et Couture-d'Argenson. Le second arrêté autorisait la création de six réserves de substitution d'un volume total de 1,48 million de m3 sur le sous-bassin de la Pallu, dans la Vienne. Dans les deux cas, le tribunal a estimé, à titre principal, que les projets étaient surdimensionnés. Ces décisions intéressent beaucoup la SEPANSO et autres associations de protection de la nature.

04 10 : Santé - le Tribunal de la Cour européenne de justice a statué que l'interdiction imposée en 2019 à l'échelle de l'UE du pesticide organophosphoré chlorpyrifos-méthyle restait en vigueur. Cela fait suite à une action en justice intentée contre la Commission européenne par Ascenza Agro et Industries Afrasa,

fabricants du pesticide, qui contestaient la qualité et la légalité de l'évaluation scientifique ayant conduit à l'interdiction.

05 10 : Mont de Marsan – Commission départementale de la nature, des sites et des paysages – Jean-Pierre Temboury a représenté la SEPANSO.

05 10 : Moliets – Le rapport CASAGEC produit en 2021 fait référence à un rapport DDE : *« Comment tenir l'Embouchure du courant d'Huchet à MOLIETS »* - Jean-Luc Saint-Pic, notre adhérent qui suit ce dossier demande que ce rapport lui soit transmis.

05 10 : Heugas – réunion publique relative à un projet d'antenne-relais – Georges Cingal a assisté à la réunion. Un long courrier (4 pages avec de multiples références Santé & Environnement fournies par Frédéric Furlano) a été adressé aux membres du Conseil municipal, accompagné du No 186 de Sud-Ouest Nature (avril 2020) qui présentait le dossier des ondes électromagnétiques : « Tous cobayes » (4 pages) ; nous espérons que ces documents seront mis à disposition des personnes qui viendraient consulté le dossier du projet « Orange ».

07 10 : Agrivoltaïsme – Communiqué de presse (2 pages) SEPANSO 40 « Ne pas tomber dans le panneau »

09 10 : Saint-Vincent de Tyrosse – PV de la réunion du 28 septembre du Conseil communautaire MACS Approbation du projet de modification simplifiée n°1 du Schéma de cohérence territoriale...796 pages
https://www.cc-macs.org/macs-territoire/connaitre-macs/le-conseil-communautaire/actes-administratifs/?tx_solr%5Bfilter%5D%5BtypeDoc%5D=typeDoc%3AConseil+Communautaire+D%C3%A9lib%C3%A9rations&tx_solr%5Bfilter%5D%5Bdateseance%5D=Choisir+une+s%C3%A9ance&tx_solr%5Bfilter%5D%5Btheme%5D=theme%3AURBANISME
https://www.cc-macs.org/fileadmin/publication_actes_administratifs/Deliberations/2023/2023-09-28/20230928D06B_appro_MS_SCoT_loi_ELAN_publi.pdf

09 10 : Consultation des Parties prenantes – Certification FSC de la Société Civile Forestière Biolandes – Réponse de la SEPANSO au questionnaire : 1 page + fiche Ripisylves

10 10 : Mont de Marsan – Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Principal dossier Terr'Arbouts - Jean Dupouy a représenté la SEPANSO -

10 10 : Saint-Paul les Dax – Les porteurs du projet photovoltaïque Candate (projet citoyen) sur l'ancienne décharge présentent celui-ci à Georges Cingal.

10 10 : Saint-Martin de Seignanx – Réunion de présentation et d'échange autour du Projet de Territoire – SEPANSO excusée.

11 10 : Ste Eulalie en Born – Nos adhérents remercient la SEPANSO et transmettent les photos des panneaux qui interdisent l'utilisation d'engins à moteur sur le « tas de sables » extraits du bassin déssableur. Nous avions sollicité le maire et la préfecture sur ce problème récurrent depuis 2019.

11 10 : Orthe & Arrigans – Notification PPC modification simplifiée n°2 PLUi du Pays d'Orthe
https://ccorthearrigans-my.sharepoint.com/personal/contact_orthe-arrigans_org/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fcontact%5Forthe%2Darrigans%5Forg%2FDocuments%2FPLUI%20Pays%20d%27Orthe&ga=1
Effectivement les documents sont en ligne, mais les téléchargements donnent des fichiers .html - Donc des fichiers qui ne peuvent pas donner lieu à un archivage. Plus gênant : les fichiers cartographiques ont inexploitables. La fonction ZOOM de permet pas d'agrandir !!!
Dans ces conditions la SEPANSO ne considère pas qu'elle dispose du dossier de modification simplifiée n° 2 concernant les communes d'Hastingues, Labatut, Orthevielle et Port de Lanne.

12 10 : Suivi Terr'Arbouts – Communiqué (2 pages) du MODEF et de la Confédération Paysanne : « Agrivoltaïsme dans les Landes : le MODEF et la Confédération Paysanne font respecter le droit des paysans »

12 10 : Morcenx-La-Nouvelle – La SEPANSO reçoit la réponse de la préfecture à son courrier du 23 août 2023 qui concernait le permis de construire pour transformer la maison Catachot en café-restaurant : *« Le permis de construire a été délivré le 14/10/2022. Les délais de recours sont donc forclos sir l'affichage a été régulièrement effectué... La maison n'est pas située dans le périmètre de la réserve naturelle nationale ; l'avis de la CDNPS n'était pas requis... »*

12 10 : Moliets – La SEPANSO adresse un nouveau courrier à la préfète à propos de la Réserve naturelle nationale : « Que signifie « protection forte... » ?

12 10 : Politique du tout-routier – Le Réseau action Climat, FNE, FUB, AdT, Greenpeace, Agir pour l'Environnement, GNSA et la Déroute des routes étaient reçus au Ministère des transports – Grosse déception – Communiqué (2 pages) : *« L'heure n'est pas à la revue, mais à un moratoire pour une réflexion systémique sur la politique du tout-routier et ses alternatives. Nos organisations ont rencontré ce jeudi 12 octobre en matinée le ministre des Transports Clément Beaune pour entendre ses propositions sur la revue en cours des projets routiers et l'interpeller sur la nécessité de suspendre les travaux de l'A69. Nous en sortons consternées par la surdité du gouvernement à nos appels au bon sens et à la responsabilité, et nous appelons à la mobilisation... »*

12 10 : Labatut-Lahontan – Commission locale de Concertation et de suivi des carrières CEMEX – A cette occasion nous découvrons le chantier de fouilles archéologiques sur des parcelles sises à Lahontan.

Vue en coupe de l'amas de galets F1114 (L. Laurent)

13 10 : Saint-Paul les Dax - Consultation du public relative à la demande d'enregistrement concernant le projet de reconstruction d'une plateforme logicielle par la Société SAS ETCHE STOCK – Observations SEPANSO : 1 page

13 10 : Pouillon – Inauguration à partir de 15 heures du sentier pédagogique de la réserve naturelle volontaire du domaine de Garanx – Aurel Chavane de Dalmassy a accueilli une vingtaine de personnes pour présenter le parcours, la faune et la flore, les panneaux d'information, les affuts, les secteurs à nichoirs...Un QR CODE permet aux visiteurs d'avoir d'avantage d'informations : chants d'oiseaux par exemple.

Sud-Ouest a publié un article le 21 octobre.

13 10 : Glyphosate – La Commission européenne a échoué à obtenir la majorité qualifiée pour réautoriser le glyphosate pour 10 ans dans l'Union européenne – Cette décision a réjoui les militants de la SEPANSO. Résultats du vote : Abstentions : France, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Pays-Bas et Malte – Défavorables : Autriche, Croatie et Luxembourg – Favorables : tous les autres états-membres. Nous insistons sur le fait que les preuves scientifiques validées s'accumulent pour prouver la dangerosité du glyphosate.

13 10 : Bordeaux (de 18 h30 à 21 heures) à l'Athénée - Stop LGV Oui aux trains du quotidien.

14 10 : Moliets et littoral – Nettoyage différencié du littoral Landais - La SEPANSO adresse au président du Conseil départemental les observations (2 pages) que sa réponse du 18 septembre 2023 a suscité.

15 10 : Agrivoltaïsme – Le représentant de la SEPANSO qui siégeait à la CDPENAF s'adresse à la Cour des comptes ou à la Cour Régionale des Comptes pour souhaiter que tous les opérateurs suivent le même concept en toute indépendance et impartialité. Il souligne qu'en CDPENAF trop de personnes impliquées dans les montages financiers du projet de Terr'Arbouts soient appelées à émettre un avis sur ce projet.

17 10 : Parentis en Born – Atelier Ressource Eau – Projet Life Natura 2000 – Jean-Marc Vigneaux a représenté la SEPANSO.

17 10 : Morcenx – Présentation officielle (Centre Jean Jaurès à 14 heures) de l'Atlas des paysages des Landes en présence du président du Conseil départemental et de la préfète

18 10 : Mont de Marsan – CODERST annulé

18 10 : Saint-Sever – Un gros problème a été identifié sur le dossier de l'enquête publique (centrale solaire photovoltaïque) – La SEPANSO s'adresse à la préfète (copie à commissaire enquêtrice et au tribunal administratif) pour demander l'annulation de la présente enquête.

18 10 : Schéma Régional des Carrières – Envoi d'observations de la SEPANSO 40 : 2 pages

18 10 : Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet – La SEPANSO adresse un courrier à la préfète à propos des circulations de véhicules dans le site.

18 10 : St Vincent de Tyrosse – Georges Cingal répond aux questions d'une habitante de al commune à propos de l'enquête publique (du 09/10 au 10/11/2023-

19 10 : Pays tarusate – Dossier 23BX00287 – La Cour administrative d'appel estime que le jugement n° 2001117 du 30 novembre du Tribunal administratif a été exécuté et procède au classement administratif de la demande de la SEPANSO.

19 10 : Dax – La SEPANSO interroge la préfète : *« … nous sommes étonnés que des travaux aient pu être engagés sur les digues de la Communauté de communes du Grand Dax sans apparemment se soucier des espèces protégées qui s'y trouvent. Nous avons été étonnés de ne pas trouver de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées. Est-ce qu'une telle demande a été adressée à vous-même, au sous-préfet de Dax ou à un service de l'État ?… »*

20 10 : Zéro mercure – La SEPANSO a signé la pétition – Traduction française : *« En octobre, les délégués représentant 146 pays ont l'occasion de dire adieu aux fluorescents et d'éviter une pollution cumulée de 178 tonnes métriques de mercure (lampes et émissions des centrales électriques). La transition vers un éclairage LED propre et économe en énergie éliminera la menace d'exposition au mercure liée à l'éclairage, allégera la pression sur les réseaux électriques nationaux et garantira que les gens aient accès à un éclairage sûr et abordable que nous méritons tous. Rejoignez la Clean Lighting Coalition, le Zero Mercury Working Group, le Climate Action Network et nos partenaires du monde entier pour signer la pétition exhortant les dirigeants internationaux à soutenir l'Amendement africain sur l'éclairage avec une date d'élimination progressive des lampes fluorescentes fixée à 2026 ou avant. Convention de Minamata sur le mercure COP5. Disons #AdieuauxFluorescents une fois pour toutes. »*

23 10 : Schéma Régional des Carrières – La SEPANSO émet un vote défavorable au Rapport des scénarios d'approvisionnement des territoires en matériaux : *« Le Schéma est en adéquation avec les demandes de porteurs de projets qui continuent à croire ou vouloir faire croire que tout va bien. Or la SEPANSO, FNE Nouvelle Aquitaine et France Nature Environnement contestent leurs projets néfastes pour l'environnement et le climat. »* Lien pour accéder au Rapport : https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=QPsqmTv9MSk3uXbVt-TmzwFW1id_d2Q80WUquufWCn8

23 10 : Alouettes – La SEPANSO demande à la préfète de bien vouloir communiquer au plus vite à la SEPANSO la demande d'autorisation de capture à titre scientifique dans le milieu naturel d'alouettes des champs présentée par la Fédération départementale des chasseurs des Landes, ainsi que le protocole national d'expérimentation annexé à cette demande. Cf l'arrêté DDTM/SNF 40-2023-10-20-000001 – Arrêté n°2023/1304 publié au receuil des actes administratifs le 20 octobre

24 10 : Mont de Marsan – Tribunal judiciaire (suite de l'ordonnance du 6 juillet 2023 - Dossier n° RG 22/00197 - N° Portalis DBYM-W-B7G-DAVB (Bordères) – audience au cours de laquelle Me Labeyrie doit plaider pour la SAS SUD-OUEST LÉGUMES ALLIANCE SOLEAL

25 10 : Cestas – réunion Fibois-SEPANSO

26 10 : Réserve naturelle du Courant d'Huchet – La SEPANSO adresse deux courriers à la préfète, l'un pour rappeler les irrégularités commises dans deux communes, l'autre pour attirer l'attention sur les pollutions du sable sur le littoral.

26 10 : Mont de Marsan – La SEPANSO répond à la question d'un journaliste à propos de la réutilisation des eaux traitées en station : La question est bonne, la réponse plus difficile.
Il faudra voir les analyses des eaux traitées pour apprécier s'il y a un risque.
Nous savons que les STEU ne retiennent pas certaines molécules chimiques, par exemple celles des savons, détergents… ! On a peu de données sur les nanoplastiques, mais il est peut-être préférable qu'ils aillent sur ces terres plutôt que dans un cours d'eau puisqu'il est prouvé que les bivalves les accumulent.
En ce qui concerne la SEPANSO, nous pensons que la réutilisation des eaux traitées est intéressante.
Nota Bene : nous militons pour l'interdiction des autorisations de mise sur le marché de multiples productions.
Nous avons toujours indiqué que l'arrosage avec des eaux traitées ne devrait jamais servir sur des cultures servant à l'alimentation humaine. D'ailleurs les industriels de l'agroalimentaire ont une position identique. La réponse est plus difficile pour des productions agricoles (maïs en particulier) destinées à l'alimentation d'animaux. Il serait sans doute prudent de destiner ces maïs aux productions industrielles : amidon ou biocarburants.

26 10 : Bordères & Lamensans – Après la destruction d'une haie la SEPANSO écrit à la préfète pour rappeler que le gouvernement a présenté le 29 septembre son plan « pacte pour la haie » visant à restaurer ces structures essentielles dans la lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité. Que peut-on attendre au niveau landais ?

26 10 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 202200367 (Solarezo) – Me Jean-Baptiste Lavillenie adresse à la SEPANSO le jugement rendu le 10 octobre par le tribunal de commerce de Dax. Le Tribunal a estimé que la SEPANSO n'avait pas intérêt à agir (destruction de milieu naturel, !) ; notre association se trouve donc condamnée à indemniser les parties adverses ! Évidemment il va falloir voir à l'échelon supérieur !

DOCUMENTS :

Objectif 1 Planète : 10 fiches sobriété pour les collectivités (20 pages) – FNE – septembre 2023
https://fne.asso.fr/publications/objectif-1-planete-10-fiches-sobriete-pour-les-collectivites

L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin – Études Occitanie & Nouvelle Aquitaine – 16 pages – septembre 2023 – Agreste (Ministère de l'Agriculture)
Les lobbies dans toute leur splendeur !
https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/p_irrigation_bad_1_.pdf

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Lussagnet et Sort en Chalosse – L'arrêté du 25 juillet a été publié au journal officiel le 04 octobre 2023.
https://www.landes.gouv.fr/layout/set/print/Actualites/Salle-de-presse/Communiques-de-presse/2023/Reconnaissance-de-l-etat-de-catastrophe-naturelle-pour-2-communes-landaises

Prosulfocarbe : le point sur les travaux de l'ANSES – 03/10/2023
https://www.anses.fr/fr/content/prosulfocarbe-point-travaux-anses
Nota Bene : Générations futures, la SEPANSO... demandent l'interdiction de cet herbicide (des résidus de prosulfocarbe ont été identifiés dans des denrées alimentaires issues de cultures non traitées, cette substance volatile affecte la qualité de l'air...)

Sûreté nucléaire : enquête sur les dessous du projet de fusion entre l'ASN et l'IRSN -
https://www.radiofrance.fr/franceinter/surete-nucleaire-enquete-sur-les-dessous-du-projet-de-fusion-entre-l-asn-et-l-irsn-3546700

Responsabilité & Environnement – L'eau et le changement climatique – Annales des Mines, n° 112 (121 pages – 6 Mo) - Octobre 2023
https://annales.org/re/2023/re_112_octobre_2023.pdf

Plan Régional Santé Environnement 4 – Nouvelle Aquitaine
Les supports diffusés lors des réunions des 5 groupes de travail thématiques sont à votre disposition :
"La réduction des expositions de la population à des polluants chimiques, physiques ou biologiques (pesticides, perturbateurs endocriniens, ondes, radon, biocides, moisissures, etc.)."
"La réduction des expositions à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé (moustique tigre, chenille, ambroisie, pollens, etc.) et la prévention des zoonoses."
"La formation et la sensibilisation des acteurs relais (collectivités, professionnels de santé), des jeunes et de la communauté d'acteurs en santé environnement."
"La protection des ressources destinées à la consommation en eau potable, la sécurité sanitaire de l'eau distribuée et l'accès à une alimentation saine et durable »
« Agir pour un urbanisme et une planification favorables à la santé » - 48 pages
« La formation et la sensibilisation des acteurs relais, des jeunes et de la communauté d'acteurs en santé environnement » - 64 pages
https://www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/spip.php?page=sommaire

Le CADE répond point par point aux régions Aquitaine et Occitanie qui ont créé un site LGV2030
http://stoplgv2030.fr/

Préparation de la 28e conférence des parties (COP 28) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Dubaï, Émirats arabes unis, 30 novembre - 12 décembre 2023) - Conclusions du Conseil de l'U.E. (20 pages)
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14285-2023-INIT/fr/pdf

Les données de l'inventaire forestier national confirment l'impact du changement climatique sur la santé des forêts françaises – Institut national de l'information géographique et forestières (5 pages)
https://www.ign.fr/files/default/2023-10/cp_ign_memento_2023.pdf

Documents en anglais :

Open letter: NGO reply to the European Commission on the role of hydropower in the deployment of renewable energies in Europe
Avec cette lettre ouverte 100 ONGs (la SEPANSO est cosignataire) s'adressent à la Commission pour démystifier les idées fausses sur le rôle de l'hydroélectricité dans la transition énergétique et ses impacts environnementaux :
https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/ngo-open-letter-hydropower_20-10-2023.pdf
Documents visuels :
https://drive.google.com/drive/folders/1EyhQQ9kLRdTXZZV2fC9KQ5ugfIwGi8cY